

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par la présidente,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections, fonctionnement et investissement,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du budget primitif 2023 Budget annexe ZAC du Cruchet (Ecommoy)

Les budgets des zones d'activités sont retracés dans le cadre d'une comptabilité de stocks, qui prévoit que toutes les dépenses et les recettes sauf le capital de la dette sont passées en fonctionnement et virées en fin d'année en investissement. Cela a pour effet de générer beaucoup d'écritures d'ordre pour parfois peu d'écritures réelles.

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

Recettes de fonctionnement	2 936 976,64 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 936 965,20 €
Excédent prévu	+ 11,44 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 161 015 € consistant dans 140 000 € pour réaliser les travaux de finition de voirie et 21 015 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles comprennent 915 050 € d'excédent reporté, 142 100 € de subvention du budget général et 80 000 € de ventes de terrains.

Un emprunt de 960 000 € avait été souscrit en 2016, avec un capital restant dû au 31/12/2022 de 683 490 €.

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 754 939,86 €.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 976 124 €, soit 934 310 € de déficit reporté et 41 814 € de remboursement de capital d'emprunt.

Note de présentation du budget primitif 2023

Budget annexe Zone du Gué (Teloché)

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	621 375,42 €
Dépenses de fonctionnement	- 527 300,33 €
Résultats de l'année 2022	+ 94 075,09 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement se limitent à 20 000 € de travaux et 4 148 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles se limitent à 109 075 € d'excédent reporté.

Un emprunt de 700 000 € avait été souscrit en 2019, avec un capital restant dû au 31/12/2022 de 542 027 €.

2. La section d'investissement

2.1 Données chiffrées

Recettes d'investissement	557 027,45 €
Dépenses d'investissement	- 552 752,67 €
Résultats de l'année 2022	+ 4 274,78 €

2.2 Analyse

Les dépenses réelles d'investissement sont 44 600 € de remboursement de capital d'emprunt et les recettes réelles, 58 027 € d'excédent reporté.

Note de présentation du budget primitif 2023

Budget annexe Pôle enfance-jeunesse

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 284 693 €, contre 3 167 000 € au budget 2022 soit + 117 693 € (+ 3,7%).

1.2 Analyse

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2022 et 2023 est la suivante :

	2022	2023	# 2022-2023 en valeur	# 2022-2023 en %
011 - Charges à caractère général	470 433 €	491 632 €	21 199 €	4,51%
012 - Charges de personnel	2 531 187 €	2 719 260 €	188 073 €	7,43%
65 - Autres charges	31 010 €	35 000 €	3 990 €	12,87%
67 - Charges exceptionnelles	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
022 - Dépenses imprévues	105 964 €	0 €	-105 964 €	-100,00%
68 - Provisions	0 €	1 000 €	1 000 €	100,00%
Total dépenses réelles	3 139 094 €	3 246 892 €	107 798 €	3,43%
042 - Amortissements	17 426 €	14 601 €	-2 825 €	-16,21%
023 - Virement à l'investissement	10 480 €	23 200 €	12 720 €	121,37%
Total dépenses d'ordre	27 906 €	37 801 €	9 895 €	35,46%
Total dépenses	3 167 000 €	3 284 693 €	117 693 €	3,72%
70-produits divers	645 315 €	725 700 €	80 385 €	12,46%
74-subventions	2 472 513 €	2 472 900 €	387 €	0,02%
dont subvention budget général	1 560 000 €	1 446 200 €	-113 800 €	-7,29%
77-produits exceptionnels	0 €	900 €	900 €	-100,00%
78 - Reprises provisions	0 €	2 000 €	2 000 €	-100,00%
013 - atténuation de charges	9 490 €	45 650 €	36 160 €	381,03%
002-excédent reporté	39 579 €	37 216 €	-2 363 €	-5,97%
Total recettes réelles	3 166 897 €	3 284 366 €	117 469 €	3,71%
042 - Amortissements	103 €	327 €	224 €	217,48%
Total recettes d'ordre	103 €	327 €	224 €	217,48%
Recettes	3 167 000 €	3 284 693 €	117 693 €	3,72%

En dépenses, l'évolution du chapitre 011 (charges à caractère général) se veut maîtrisée malgré l'inflation.

Sur le chapitre 012, l'évolution est nettement plus importante (+ 188 073 € soit + 7,43%) du fait de l'évolution du coût salarial et de la nécessité d'avoir plus d'encadrants pour pallier à une fréquentation des services qui continue à augmenter depuis la fin de la crise sanitaire.

En 2023, la CdC étant passée à la nomenclature comptable M57, il n'y a plus de chapitre de dépenses imprévues.

En recettes, le chapitre 070 (produits divers), qui comprend la facturation aux familles, prévoit une évolution de + 80 385 € du fait de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les services enfance-jeunesse. A noter également une augmentation de 36 160 € du chapitre 013 du fait de remboursements pour des arrêts de travail.

Cela permet de prévoir un versement du budget général au budget annexe PEJ en baisse de 113 800 €.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du budget s'équilibre en dépenses et recettes à 53 088 €, contre 46 650 € en 2022.

Les dépenses réelles d'investissement concernent des achats de mobilier ou équipements, pour les séjours par exemple ; les travaux sur les bâtiments enfance-jeunesse étant imputés sur le budget général.

Note de présentation du budget primitif 2023

Budget annexe Déchets

Le service Déchets est au plan juridique un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) payé par les usagers du service, sans possibilité de financement par le budget général.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 299 221 €, contre 1 958 003 € en 2022, soit + 341 218 €.

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2022 et 2023 est la suivante :

	2022	2023	# 2022-2023 en valeur	# 2022-2023 en %
011 - Charges à caractère général	1 700 897 €	1 867 995 €	167 098 €	9,82%
012 - Charges de personnel	124 995 €	160 000 €	35 005 €	28,01%
022 - Dépenses imprévues	40 000 €	98 946 €	58 946 €	-100,00%
65 - Autres charges	15 000 €	18 000 €	3 000 €	20,00%
67 - Charges exceptionnelles	6 000 €	10 000 €	4 000 €	-100,00%
68 - Provisions	15 000 €	5 000 €	-10 000 €	100,00%
Total dépenses réelles	1 901 892 €	2 159 941 €	258 049 €	13,57%
042 - Amortissements	56 111 €	66 180 €	10 069 €	17,94%
023 - Virement à l'investissement	0 €	73 100 €	73 100 €	100,00%
Total dépenses d'ordre	56 111 €	139 280 €	83 169 €	148,22%
Total dépenses	1 958 003 €	2 299 221 €	341 218 €	17,43%
70 - Produits divers	1 546 500 €	1 585 452 €	38 952 €	2,52%
74 - Subventions	327 000 €	378 333 €	51 333 €	15,70%
75 - Autres produits	0 €	300 €	300 €	100,00%
77 - Produits exceptionnels	0 €	4 200 €	4 200 €	100,00%
78 - Reprises provisions	0 €	18 000 €	18 000 €	100,00%
013 - atténuation de charges	0 €	200 €	200 €	100,00%
002-excédent reporté	75 085 €	309 185 €	234 100 €	311,78%
Total recettes réelles	1 948 585 €	2 295 670 €	347 085 €	17,81%
042 - Amortissements	9 418 €	3 551 €	-5 867 €	-62,30%
Total recettes d'ordre	9 418 €	3 551 €	-5 867 €	-62,30%
Recettes	1 958 003 €	2 299 221 €	341 218 €	17,43%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 498 160 €, contre 359 067 € en 2022.

Les dépenses réelles d'investissement portent sur l'achat de composteurs dans le cadre de la mise en place d'une valorisation des biodéchets, pour 458 400€.

Les recettes réelles sont issues de l'excédent reporté (170 420 €) et des subventions (188 460 €).

Note de présentation du budget primitif 2023

Budget annexe Assainissement collectif

Le service Assainissement est géré par la société Véolia dans le cadre d'une délégation. Dans ce cadre, la société Véolia gère le fonctionnement du service proprement dit, et se finance par la part délégataire de la redevance assainissement facturé aux usagers. La collectivité, elle, perçoit la part collectivité de la redevance assainissement, via la société Véolia, qui lui permet de financer ses charges de fonctionnement propres et surtout les investissements sur les réseaux eaux usées et les stations d'épuration.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 882 204 €, contre 1 010 200 € en 2022, soit - 127 996 €. Cette baisse est due au fait qu'en 2022, était perçu un retard de facturation, notamment sur Ecommoy, qui a augmenté les recettes de manière exceptionnelle.

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2022 et 2023 est la suivante :

	2022	2023	# 2022-2023 en valeur	# 2022-2023 en %
011 - Charges à caractère général	335 300 €	254 282 €	-81 018 €	-24,16%
012 - Charges de personnel	44 441 €	72 220 €	27 779 €	62,51%
022 - Dépenses imprévues	10 169 €	34 000 €	23 831 €	-100,00%
65 - Autres charges	5 100 €	44 510 €	39 410 €	772,75%
66 - Charges financières	59 702 €	52 427 €	-7 275 €	-12,19%
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	2 000 €	-8 000 €	-100,00%
68 - Provisions	2 500 €	5 000 €	2 500 €	100,00%
Total dépenses réelles	467 212 €	464 439 €	-2 773 €	-0,59%
042 - Amortissements	369 493 €	369 765 €	272 €	0,07%
023 - Virement à l'investissement	173 495 €	48 000 €	-125 495 €	100,00%
Total dépenses d'ordre	542 988 €	417 765 €	-125 223 €	-23,06%
Total dépenses	1 010 200 €	882 204 €	-127 996 €	-12,67%
	2022	2023	# 2022-2023 en valeur	# 2022-2023 en %
70 - Produits divers	550 000 €	619 999 €	69 999 €	12,73%
74 - Subventions	60 000 €	0 €	-60 000 €	-100,00%
78 - Reprises provisions	0 €	5 000 €	5 000 €	100,00%
002-excédent reporté	281 994 €	138 031 €	-143 963 €	-51,05%
Total recettes réelles	891 994 €	763 030 €	-128 964 €	-14,46%
042 - Amortissements	118 206 €	119 174 €	968 €	0,82%
Total recettes d'ordre	118 206 €	119 174 €	968 €	0,82%
Recettes	1 010 200 €	882 204 €	-127 996 €	-12,67%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 673 187 €, contre 1 680 870 € en 2022.

Les dépenses réelles d'investissement prévues concernent :

- des travaux sur les réseaux eaux usées et les stations d'épuration pour 1 378 360 €
- le remboursement en capital des emprunts pour 125 744 €
- des dépenses imprévues pour 49 509 €.

Les recettes réelles sont l'excédent reporté (829 910 €), l'excédent capitalisé (300 000 €) et des subventions (125 511 €).

Note de présentation du budget primitif 2023 Budget annexe Assainissement Non collectif (SPANC)

Le service Assainissement non collectif (SPANC) est géré par la société Suez dans le cadre d'une délégation. Dans ce cadre, la société Suez gère le fonctionnement du service proprement dit, et se finance par les frais de contrôle facturés aux usagers. Ce service ne comportant que très peu d'investissements, ce budget annexe ne comporte que de faibles dépenses et recettes.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 675 €, contre 2 812 € en 2022.

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 126 €, contre 10 000 € en 2022.